

Règlement de fonctionnement

pour les personnes résidant dans un appartement de suite de l'ACASE

Bail : le bail est en principe au nom de l'ACASE qui, en accord avec la régie, sous-loue l'appartement de suite à une personne ou une famille indépendante et autonome.

La sous-location est prévue pour une durée déterminée dans le temps, afin de permettre aux résidents de se poser, tout en recherchant un lieu de vie pérenne et totalement autonome à moyen terme.

Etat des lieux : Celui-ci est fait avec le résident et l'ACASE au moment de son arrivée. Une assurance RC/ménage est obligatoire pour pouvoir bénéficier de ce logement. Un état des lieux de sortie sera fait à nouveau au moment où le locataire souhaitera ou devra quitter ce lieu de vie.

Clefs : elles sont remises au sous-locataire selon les modalités usuelles et l'organisation de l'appartement et de l'immeuble. Les clefs seront rendues à l'état des lieux à la fin du séjour de la personne à l'appartement.

Appartement : ce lieu de vie est sous la responsabilité de la personne ayant signé la Charte de cohabitation et le présent règlement. Elle se doit de l'entretenir correctement et d'avertir un responsable en cas de problème ou de dégâts.

Sans être meublé, cet appartement sera équipé de façon basique (Cuisinière, four et frigo)

Une buanderie sera à disposition dans l'appartement ou dans l'immeuble.

Famille avec enfants : les enfants ne doivent pas être laissés seuls à l'appartement par leurs parents à moins qu'une tierce personne soit d'accord de s'en occuper et d'en assumer la responsabilité.

Participation financière : pour accéder à cet appartement, la personne ou famille doit être indépendante financièrement ou apporter la garantie de prise en charge du loyer par un service social. Une participation financière, couvrant le loyer et les charges, sera perçue chaque mois par l'ACASE, en contrepartie de la mise à disposition de cet appartement.

L'électricité sera facturée par les SIG directement au sous-locataire.

Fumoir : Il n'y a pas de fumoir prévu dans cet appartement. Il est donc interdit de fumer dans celui-ci, à l'exception du balcon ou de la terrasse s'ils existent.

Poubelles et accès aux containers : Les poubelles sont accessibles selon les modalités de l'immeuble.

Lumières : les lumières doivent être éteintes dès que l'on quitte une pièce, afin d'économiser l'énergie et diminuer les factures d'électricité.

Entretien et nettoyages : les WC, douches, salles d'eau, couloirs, cuisine et espaces de vie doivent être nettoyés très régulièrement par les personnes utilisatrices

Electroménager : le matériel à disposition doit être entretenu, nettoyé et utilisé avec respect.

Visiteurs : il est bien sûr possible d'inviter la journée, le soir ou la nuit des personnes à l'appartement pour autant que cela se fasse dans le respect du voisinage, en particulier au niveau des nuisances sonores.

Animaux : les animaux ne sont pas autorisés dans l'appartement, par mesure d'hygiène.

Vivre ensemble : chacun est libre d'utiliser et d'investir son appartement à sa guise. Cependant le lien avec l'équipe éducative doit être maintenu dans l'esprit de la Charte (**solidarité, respect, tolérance et confiance en l'autre**). D'ailleurs, une clé de l'appartement reste entre les mains de celle-ci pour intervenir en cas de besoin.

Soirées et nuits : il est demandé à chacun de respecter le sommeil d'autrui. A partir de 22h, le calme doit régner dans l'appartement.

Soutien et collaboration : Les responsables de l'appartement proposent tout au long de l'année un soutien personnalisé et un accompagnement selon les besoins. Il est demandé à la personne ou à la famille accueillie, de collaborer au mieux avec les responsables afin de trouver une solution de suite au terme de ce séjour et de nous tenir au courant de l'évolution de leur situation personnelle.

Transgression : Tout manquement à ce règlement ou toute faute grave liée à l'utilisation de cet appartement de suite peut entraîner une rupture de confiance et de contrat et un départ immédiat de cet appartement.

En cas d'inquiétudes de la part de l'ACASE, nous nous réservons la possibilité d'intervenir au sein de cet appartement pour un contrôle, sans forcément avertir préalablement la personne concernée

Lu et approuvé le :

Nom, Prénom :

Signature :